



L'an deux mille vingt-six le 25 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Jeandelaincourt, après convocation légale du 18 JUIN 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. CREUZEL Christophe – M. SALVE Olivier – M. LEMOINE Anthony - M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique - Mme MARCHAL Astrid – M. GUEZET Philippe Mme MILLET Prisca – M. WEIL Rémy - M. GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François -M. THOMAS Claude – Mme ROBILLOT Fanny -M. BOUCHEZ Hubert - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. MASCIOCCHI Thomas -Mme RAMPON Catherine M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme MERTZ Noëlle Mme DEGUILI Sabine – M. ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. THIRION Christian – Mme GUILLOU Christine M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : M. MATHEY Dominique à M. CHANE Alain – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS à Mme ROJAS Magali – Mme RUSTOM Lina à Mme DEGUILI Sabine

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombre : **48 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 56

Présents : 43

Pouvoirs : 5

Excusés :

Votants : 48

Date d'affichage : 2 juillet 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre :

Absentions : 1

FINANCES

24_06_2026

Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 1650 A et l'article 346 A de l'annexe 3 du code général des impôts,

Considérant que la commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Considérant que le code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés soumises de plein droit ou sur option au régime fiscal de l'article 1609 nonies C, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires.

Considérant que le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- De 10 commissaires en nombre double (soit 10 +10) ;
- De 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 10 + 10) ;

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'une commune membre
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il appartient au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

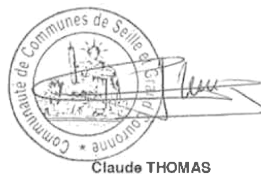
La liste des 20 commissaires titulaires proposés (et des 20 commissaires suppléants proposés) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 47 pour – 1 abstention

- **Décide** de créer, pour un exercice des compétences à compter du 07 mai 2026, une commission intercommunale des impôts directs.
- **Propose**, après consultation des communes membres, une liste de membres potentiels, telle qu'annexée à la présente délibération.



Claude THOMAS
2026.06.29 12:44:00 +0200
Ref:11302507-17055539-1-D
Signature numérique
le Président

MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Manuel THOMAS	Laurence COUBRONNE
Nicolas L’HUIILLIER	Christine GUILLOU
Patrick HENQUEL	Claude DIDIERJEAN
Jérôme GUICHARD	Ruth DUBILLARD
Fabien REFFI	Aline GERARD
Alain CERUTTI	Luc SCHWARTZ
Rose Marie PARDO	Vanessa POIREL
Patrick POIREL	Cyril HERBUVAUX
Stéphanie BASTIEN	Stéphane MAGNIER
Joseph DOMINA	Jessica MICHEL
Antony CAPS	Nicolas LEGUERNIGOU
Geoffrey GUILLAUME	Guy FURDIN
Marc LHUILLIER	Franck DEFFERRARD
Olivier MICHEL	Bernard LALLEMENT
Valérie FRANCOIS	Amandine LAURENT
Denis ORY	Nicolas GUCKER
Nadine THIVET	Emile CAILLET
Sabine DEGUILI	Johan CLEMENT
Véronique SCHEFFLER	Noëlle MERTZ
Jean-Michel FLORENTIN	Nadine DIDION